

ville de Villiers-le-bel

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

DECISION DU MAIRE n° 69 /2023

Objet : Contrat de cession du droit d'exploitation du concert de « NEJ' »

Le Maire de la Commune de VILLIERS-LE-BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant élection de M. Jean-Louis MARSAC, en qualité de Maire,

VU la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

VU l'arrêté n°297 /2020 en date du 15 juillet 2020 portant délégation de signature à M. BALOSSA Christian.

DECIDE

Article 1- Un contrat de cession du droit d'exploitation sera conclu avec la production **LIVE AFFAIR** représentée par Monsieur Stéphane WEHRLE en sa qualité de directeur général, domiciliée au 24 rue Toulouse Lautrec-75017 Paris pour 1 représentation du concert « NEJ' » le samedi 21 octobre 2023 à 20h30 à l'espace Marcel – Pagnol rue Gounod 95400 Villiers-le-Bel.

Article 2- Le montant de la prestation s'élève à 10 550 € TTC (cession du spectacle,) auquel se rajoutent les frais de restauration du soir.

Article 3- Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à M. le Sous-préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le 21 / 03 /2023

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué
Christian BALOSSA



